



Lettre d'information N° 33, Octobre 2015

Cette lettre vous est proposée par votre partenaire INTERSUD et sera diffusée à ses fidèles clients

La COP 21 est aussi un sujet pour les credit managers !

Du 30 novembre au 11 décembre se tiendra à Paris la conférence des Nations Unies sur les Changements Climatiques, ou COP 21. Une occasion de se pencher sur la bonne conduite environnementale de ses clients et fournisseurs !

Oui, la COP 21 intéresse aussi le monde de l'entreprise en général, et les credit managers en particulier. Car s'assurer du caractère "vert" de ses partenaires commerciaux n'est plus un luxe. C'est une exigence pour toute entreprise désireuse d'afficher son engagement en faveur de l'environnement. Et un investissement de précaution pour toutes les autres : tout scandale environnemental touchant un client - ou un fournisseur -, risque d'affecter ses partenaires. Surtout s'il se traduit par des poursuites judiciaires mettant en danger sa réputation, ou sa capacité à payer, ou livrer. A minima, mieux vaut donc vérifier que l'activité de ses partenaires ne prête pas, de ce point de vue, à controverse ou danger. Mais la meilleure solution reste bien entendu de préférer clients et fournisseurs dont l'engagement en faveur de l'environnement est dûment certifié. Mais à quelles normes -ou labels- se fier ?

Des labels à foison

Pas question en effet de se fier à de simples autodéclarations, non corroborées par un label ou par un organisme indépendant. Mais pas facile de s'y retrouver dans les très nombreux labels existant en France. En matière agricole par exemple, l'Afnor dénombre ainsi 215 [SIQO](#) (signes d'identifications de la qualité et de l'origine), hors vins et spiritueux. Mais seuls certains concernent le respect à des exigences environnementales. Et l'agriculture n'est qu'un exemple.

En matière d'environnement, deux [éco-labels](#) sont délivrés par l'AFNOR : [la marque NF environnement](#) qui couvre 22 familles de produits et [l'éco-label européen](#) (une trentaine de familles de produits et services). Mais existent d'autres labels, comme AB (agriculture biologique) ou le cygne nordique (papier).

Chaque label doit prendre en compte l'impact du produit ou service tout au long de son cycle de vie et prévoir une certification par un organisme indépendant. Tous en revanche ne s'intéressent pas aux mêmes impacts (impact carbone, chimique, empreinte hydrique, etc.) et ne visent pas le même niveau d'exigence.

L'Ademe -agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie- a l'an dernier étudié à la loupe une cinquantaine d'entre eux dans [une petite brochure précieuse](#). Dans l'imprimerie-édition, cohabitent ainsi le PEFC, l'Ecolabel européen, NF Environnement, le FSC, le cygne nordique, l'ange bleu, Paper by nature, ..

Dans l'habillement, Apur, BioEquitable, BioRe, Gots, Ecocert ESR... Dans le bâtiment, les réalisations minimisant l'impact environnemental des bâtiments peuvent être labellisées [HQE](#) (haute qualité environnementale) ou [BBC](#) (bâtiment basse consommation) . Mais d'autres labels plus exigeants existent également, comme ceux délivrés par l'association [Effnergie](#).

Pour s'y retrouver, une seule solution : comparer les exigences du label arboré par son partenaire avec celles d'autres labels utilisés dans la profession.



Les systèmes de management environnemental

La plupart des labels, cependant, concernent des produits (moins souvent des services), souvent commercialisés dans le domaine de la grande consommation. En matière de BtoB, il peut-être plus compliqué de sonder l'engagement environnemental de ses partenaires.

Les plus grandes entreprises se feront certifier avec [la norme Iso 14001](#), dont la nouvelle mouture est sortie récemment. Là, ce ne sont pas les produits en tant que tels, mais "le système de management environnemental", autrement dit tout le processus organisationnel de l'entreprise, qui est examiné à la loupe. L'intérêt de la démarche est qu'elle repose d'abord sur une identification de l'impact environnemental de l'entreprise, puis sur une définition de la hiérarchie des priorités d'action, et enfin sur une démarche d'amélioration continue. La norme certifie ensuite que l'entreprise s'organise pour atteindre les objectifs déterminés.

Elle ne définit cependant pas de niveau d'exigence minimal (sauf le respect des réglementations en vigueur, bien entendu). La norme ISO 14001 est devenue une référence internationale puisque plus de 250 000 entités (dont environ 8000 en France) dans 155 pays sont certifiées ISO 14001, le premier pays utilisateur étant désormais...la Chine ! Mais [l'EMAS européen](#) est encore plus exigeant.

Difficile cependant pour les plus petites entreprises de mettre en oeuvre la démarche permettant d'accéder à la certification. Pour elles a été créé en septembre 2013 [Envol-engagement volontaire des entreprises pour l'environnement-](#), développé par les Chambres de Commerce et d'Industrie, les Chambres de Métiers et l'Ademe. Ce système, qui s'adresse aux entreprises de moins de 50 salariés, avait séduit, en avril 2015, 127 entreprises déjà labellisées.

Dans les métiers du bâtiment, [la mention RGE](#) (Reconnu Grenelle de l'Environnement) est obtenue auprès d'un organisme comme Qualibat et est désormais obligatoire pour obtenir les aides dédiées à l'efficacité énergétique.

Attention cependant : une entreprise certifiée ISO 14001 ne produira pas forcément des produits labellisés NF environnement, et inversement !

Plus sporadiquement, une entreprise peut faire réaliser une [analyse du cycle de vie](#) (ACV) de ses produits : ainsi, leur impact environnemental, de la conception à la fin de vie, est dûment documenté. Matières premières utilisées, processus de fabrication, impact de la livraison, facilité de recyclage, etc.. : tout est passé au crible. Attention, une ACV doit suivre une certaine méthodologie pour être validée ! Ainsi réalisée, elle délivre, pour les PME peu désireuses de se lancer dans une certification et dépendant de quelques produits phares, des informations précieuses à communiquer à leurs partenaires.

Et bien entendu, en sus des informations commerciales et financières traditionnelles, Intersud s'intéresse à ces normes, surtout dans ses enquêtes sur fournisseurs ou en matière de due diligence.

À vos labels !